

POUR UNE RÉCITATION SAVOUREUSE DU BRÉVIAIRE

Après toutes les savantes études qui composent ce cahier, les lignes qui suivent risquent de faire pauvre figure. Leur but est tout pratique : elles voudraient aider les prêtres qui savent bien la valeur et la grandeur objectives de l'office divin, mais qui souffrent de n'y trouver, en fait, qu'une obligation lassante, à y découvrir au contraire un cadre souple et lumineux, une nourriture substantielle et savoureuse, un rafraîchissement toujours renouvelé de leur vie consacrée à Dieu.

Nous supposons acquises les données sur la constitution, la nature, l'histoire de l'office, etc., qu'on a pu trouver ici même¹. Nous les utiliserons sans cesse, mais pour aboutir à des conseils concrets. Ceux-ci paraîtront aux uns des pratiques mesquines, aux autres des utopies irréalisables. Peu importe. Nous ne les donnons ici ni comme des recettes infaillibles, ni comme des ordonnances impératives. Ce sont de simples conseils fraternels dont la pratique, sans grande valeur en elle-même, permettra peut-être à ceux qui essaieront de les suivre de retrouver *un esprit*, une attitude fondamentale, qui, eux, sont nécessaires à une récitation savoureuse et fructueuse de l'office.

Cet empirisme n'est d'ailleurs qu'apparent : on récitera l'office en y trouvant saveur et fruit si l'on se met dans la *vérité* de l'office. Trop de prêtres sont déçus par leur Bréviaire non pas parce qu'ils « ne savent pas s'y prendre »,

1. Cet article doit beaucoup, en outre, à ceux du P. DONCOEUR, *Conditions d'une Renaissance de l'office canonial*, dans *Études de mai* 1945 (extraits dans *La Maison-Dieu*, n° 3, pp. 33-37); et du P. BOUYER, *Le Bréviaire dans la vie spirituelle du clergé*, dans *La Maison-Dieu*, n° 3, pp. 38-68.

mais parce qu'ils ne traitent pas le Bréviaire conformément à ce qu'il est. Leur attitude est fautive : comme une fautive attitude du corps, elle engendre la lassitude et l'ennui. C'est pourquoi il importe moins d'aborder l'office avec des dispositions pieuses que de savoir *ce qu'est* l'office. Les études réunies ici, sous les apparences sévères qui ont pu les faire prendre pour de simples dissertations historiques ou canoniques, ont ainsi un grand prix pour la pratique quotidienne.

*
**

Nous résumerons *ce qu'est l'office* en quelques propositions très simples :

L'office divin est

- une prière, et une prière de louange,
- une prière communautaire,
- une prière des heures,
- un cadre pour la sanctification de notre vie.

Ce petit schéma est peut-être plus audacieux qu'il n'y paraît. Car si nous avions voulu définir l'office tel qu'il est, en fait, dans la vie de beaucoup, nous aurions dû placer comme article premier :

- la récitation du Bréviaire est une obligation grave.

Or nous ne l'avons pas fait, parce que nous pensons que l'obligation, la qualification juridique et morale de l'office lui a fait le plus grand tort en masquant sa véritable nature.

Qu'on nous comprenne bien. Nous ne prétendons aucunement diminuer le caractère obligatoire de l'office. Nous croyons au contraire que ce caractère obligatoire met dans un relief saisissant l'importance de cette fonction. Un prêtre n'est pas obligé, strictement, à célébrer la messe, ni à prêcher quotidiennement; il n'est pas même obligé, sous peine de péché, à réciter le chapelet, à visiter le Saint-Sacrement, à examiner sa conscience chaque jour; tandis qu'il est tenu *sub gravi* de réciter chaque jour, intégralement, l'office divin : c'est donc que l'Église attache le plus grand prix à cette fonction sacerdotale que nous ne saurions trop estimer, et nous ne saurions trop faire pour assurer son parfait accomplissement.

Mais si cette obligation est très grave, et très révélatrice

de la grandeur de l'office, elle n'est qu'une qualification de l'office. Elle ne définit aucunement sa nature. En se plaçant au premier plan dans la conscience des prêtres, elle a pour ainsi dire dévoré ce qui est la raison d'être de l'office, ce qui peut le rendre à la fois authentique et joyeux.

Obligatoire, on oublie que l'office est une prière. On le récitera n'importe où, par exemple en chemin de fer, au milieu de conversations distrayantes; on le récitera des lèvres, en participant à un office funèbre ou à une procession de Lourdes. On ne cherchera pas tant à bien le dire, avec intelligence et recueillement, qu'à le dire dans son intégrité matérielle. Aussi, on n'est pas tellement heureux d'avoir à le dire que de l'avoir dit. Combien qui, assujettis à l'office, se sentent plus légers quand ils ferment leur Bréviaire que quand ils l'ouvrent!

Obligatoire, il devient un exercice de la vertu d'obéissance, voire de la vertu de pénitence. Il perd cette spontanéité qui est indispensable au lyrisme de la louange. Conçoit-on une heure quotidienne de poésie, obligatoire sous peine de péché grave?

Obligatoire, son obligation pèse sur les individus. Ceux-ci auront tendance à s'isoler pour s'acquitter de leur obligation, au lieu de se joindre à une communauté. Soit parce que, la célébration chorale étant plus solennelle, je préférerai réciter seul deux ou trois heures dans le temps où le chœur ne peut en chanter qu'une. Soit parce que la communauté va célébrer l'office selon un rite, ou une rubrique différente de *mon* office; soit parce que, n'ayant pas encore récité none, je redoute de l'oublier ou de manquer à l'ordre des heures si je me joins au chœur pour le chant des vêpres... Or l'office est, par nature, communautaire, et il est bon de transporter dans la récitation privée — la seule possible le plus souvent — une expérience réelle de la récitation collective.

Obligatoire, son obligation vaut pour la journée, non pour les heures. Je réciterai donc le matin, avant de sortir, prime, tierce, sexte et none (et vêpres en Carême) pour ne pas risquer de les omettre ou de les retarder exagérément. Et sans doute vaut-il mieux dire les heures trop tôt que trop tard; il vaut surtout mieux les dire trop tôt que pas du tout. Mais est-il bon de dire *toujours* ses heures en dehors de leur

temps normal, parce que, si on les disait habituellement comme il faut, on risquerait par accident d'en rejeter une à la fin de la journée, ou même de l'omettre, ce qui ne peut être coupable si cette omission est véritablement involontaire ?

Nous voyons ici un cas typique de la corruption de la morale par la casuistique. La morale nous indique ce qui est bon et normal, la perfection vitale vers laquelle nous devons tendre. La casuistique, elle, sert à dénouer les *cas* suscités par des accidents imprévisibles et à rassurer les consciences. Si elle reste dans ce domaine accidentel et négatif, la casuistique est légitime et précieuse. Mais si elle s'érige en règle générale, elle ruine la morale. Prenons un exemple dans le domaine liturgique. Les fidèles doivent assister à la messe, c'est-à-dire à la messe tout entière, depuis le début. Un accident inopiné empêche un fidèle d'arriver à l'église dès le début de la messe; la casuistique lui dira : si vous êtes arrivé avant l'offertoire, vous avez assisté à la messe. Et cet apaisement est précieux au fidèle consciencieux dont le retard fut involontaire. Mais beaucoup de fidèles qui ne songent qu'à ne pas violer le précepte de la messe dominicale en tireront presque une règle : inutile de se presser, il suffit, pour « avoir sa messe », pour éviter le péché mortel, d'arriver avant que le calice soit découvert.

Les moralistes, qui préconisent, presque comme une règle, la récitation des heures *quamprimum moraliter*, veulent épargner au prêtre l'inquiétude d'une heure retardée ou omise, même si de justes causes, tout à fait imprévisibles en prudence, peuvent en excuser. En rassurant la conscience (ou plutôt en la dispensant de s'exercer), en écartant tous les risques, ne détruisent-ils pas pour une grande part la valeur intrinsèque de l'office ? A l'idéal positif : *bien faire*, ils substituent un idéal négatif : *ne pas manquer*. De quel côté est la vie, de quel côté est la valeur théologique, de quel côté est la recherche du meilleur ?

Si nous faisons la somme de toutes ces déchéances dues au primat de l'obligation : l'office n'est plus une prière profonde, n'est plus une louange joyeuse, il est désaccordé du rythme de la vie et des heures — comment s'étonner si le prêtre va chercher ailleurs les aliments de sa vie spirituelle ?
Chapelet, oraison, examen de conscience et de prévision,

visite au Saint-Sacrement, lecture spirituelle, retraite du mois lui assureront la réfection savoureuse, la halte contemplative qu'il ne peut trouver dans son office. Alors que celui-ci est obligatoire en vertu du droit, mais n'apporte rien à l'âme, sinon la satisfaction du devoir accompli, les exercices deviennent indispensables à celui qui veut maintenir et développer sa vie spirituelle. Deux obligations, de nature tout à fait différente, c'est vrai, mais dont les deux fardeaux s'additionnent. La vie religieuse du prêtre est écartelée entre deux voies discordantes, hétérogènes par leur rythme et leur ambiance. Encore faudrait-il ajouter que sa vie pastorale ou apostolique crée un troisième champ d'action, un troisième réseau d'obligations, une nouvelle cause de fatigue et d'écartèlement. Mais l'harmonisation entre la vie apostolique ou pastorale et la vie religieuse personnelle n'est pas de notre propos.

Contentons-nous maintenant de chercher quelques moyens de rendre à notre récitation de l'office, avec sa vérité, sa saveur et son allégresse.

*
* *

L'office est une prière.

Une prière, c'est-à-dire une élévation de l'âme vers Dieu. Veillons donc à le dire — au moins les parties principales, nous reviendrons sur ce point — dans des conditions suffisantes de dignité corporelle, à genoux ou debout, à l'église souvent, loin du bruit ou des occasions de conversation. Les voitures de transports en commun ne sont pas toujours (elles peuvent l'être assez souvent) des lieux privilégiés pour la récitation du Bréviaire.

Une condition nécessaire à une bonne prière est de prier posément. Ne nous jetons pas dans l'office la tête la première. Consultons notre ordo, disposons nos signets, prévoyons les mémoires avant de commencer. Cette préparation ne nous épargnera pas seulement des soucis d'ordre rubrical en cours d'office : elle servira de transition, de « retour au calme » et pourra remplacer quelque peu la « station » des moines dans le cloître.

Certains rubricistes font le plus grand tort à la liturgie en lui imposant des règles, tout à fait injustifiables, de continuité et de non-interruption. Une célébration liturgique serait comme un engrenage mécanique qui, une fois mis en marche, ne peut plus s'arrêter. Pourquoi la récitation de notre office ne comporterait-elle pas des pauses, des moments de silence ? Nous ne sommes pas toujours à une minute près. L'office comportait jadis de nombreux temps de prière silencieuse. Certains (après *Oremus*) ne sont plus reconnaissables qu'à la ponctuation (*Oremus*, point). D'autres ont été mesurés par *la durée* d'un *Pater*, d'un *Credo*. Ils ont enfin été remplacés par la *récitation*, silencieuse, mais forcément verbale, de ces prières. Pourquoi, lorsque nous les avons récitées pour obéir à la rubrique, ne pas souffler un peu ?

Un arrêt, qui n'a pas besoin d'être long, mais qui assure une bonne récitation de l'office, devrait se placer au début de chaque psaume. Avant de nous précipiter aveuglément dans un nouveau psaume, nous devrions prendre le temps : 1° de *reconnaître* ce psaume, c'est-à-dire de nous rappeler brièvement son sens général, son auteur, ses divisions ; 2° de pressentir sa signification précise dans tel office, s'il ne s'agit pas du Psautier ferial.

Sans doute, pour reconnaître les psaumes, faut-il d'abord les connaître. Et cela suppose une étude. Quelle que soit la clarté procurée par la nouvelle traduction du Psautier (voire par une traduction française juxta-linéaire), les psaumes deviendront très vite opaques, sous l'enduit de la routine, à ceux qui n'ont pas pris la peine d'un travail personnel d'assimilation. Si l'on craint que les fruits de ce travail ne disparaissent rapidement, on peut se servir d'aide-mémoire tout faits², ou mieux que l'on aura faits soi-même, sur des cartons disposés dans le Bréviaire ; on peut encore, comme le recommande Pius Parsch, inscrire en marge de son Bréviaire des titres, des sous-titres, des gloses rapides.

Pour bien connaître les psaumes, et les reconnaître au passage dans le Bréviaire, il ne suffit pas de les avoir étudiés : ce ne sont pas des textes littéraires ni même des textes bibliques ordinaires. Il faut les avoir *priés*. Les psaumes,

2. Par exemple ceux de J. LALOUX, recensés plus bas, p. 188.

pris un par un, avec un bon commentaire, constituent un excellent « sujet d'oraison ».

Un bon moyen aussi de reconnaître les psaumes rencontrés dans l'office comme des amis personnels, tout chargés de souvenirs et d'affection, est de les prendre parfois, hors de leur *cursus*, comme interprètes de notre prière spontanée. Après s'être confessé, on dira par exemple le psaume L, ou CII. On utilisera comme action de grâces après la messe le psaume LXXXIII, ou CXV. Dans un moment d'épreuve ou de trouble, on reviendra au calme en récitant le psaume XXII ou le psaume CXXX. Pour faire un acte de dévotion à la Passion du Seigneur, on redira le psaume XXI. De même qu'un prêtre qui veut bien célébrer la messe doit, de temps en temps, lire le missel ailleurs qu'à l'autel, un prêtre enrichira sa connaissance des psaumes en lisant ceux-ci en dehors de l'office, comme il lirait l'*Imitation* ou sainte Thérèse. Et qui, en retrouvant des psaumes connus dans un contexte inhabituel (par exemple en usant du Psautier monastique à l'occasion d'une retraite dans une abbaye, en récitant l'office des morts, en chantant le psaume *De profundis* à Noël), ne trouve pas à ces textes usés une fraîcheur toute nouvelle ?

Une prière de louange.

Quelle que soit la valeur des psaumes pour une prière personnelle, on risque d'être déçu si on y cherche ce qui ne s'y trouve pas : une oraison méthodique, des « actes » systématiques des vertus, des élévations spirituelles dans le style de la *devotio moderna*. C'est à ce point de vue qu'il faut bien nous garder d'un liturgisme ou d'un archéologisme qui ferait fi des conquêtes de spiritualités plus récentes et qui voudrait faire de la récitation de l'office la seule source de vie spirituelle du prêtre d'aujourd'hui. On fait grand tort à l'office en prétendant que le prêtre doit y trouver tout ce dont il a besoin.

L'office ne nous donne pas une culture spirituelle complète. Il nous donne du moins ce qui est principal et trop oublié : la louange, la prière théocentrique, oublieuse d'elle-même, dont les grands objets ne sont ni la conquête des vertus ni même l'intercession apostolique, mais la contem-

plation enthousiaste de la transcendance divine, du plan divin sur l'univers, des grandeurs du Christ et des richesses de l'Église.

Si nous ne goûtons pas les psaumes, s'ils nous paraissent monotones, d'une psychologie rude et d'une théologie simpliste, méfions-nous. C'est que nous ne comprenons ni le *Sursum corda*, ni le *Gratias agamus Domino Deo nostro*. C'est que notre religion est peut-être trop humaniste et trop utilitaire. Mettons-nous à cette école de la louange et de l'admiration. Elle n'est pas un luxe réservé aux poètes. Outre son incomparable valeur religieuse, elle a une extraordinaire vertu ascétique et purifiante : y a-t-il meilleur moyen de s'oublier, de se détacher de soi-même que de mettre au premier rang, dans sa prière, le souci et l'éloge de la sainteté de Dieu ?

A ce propos, qui mériterait de plus amples développements, notons que la meilleure façon, la plus profonde, de réaliser l'unité entre notre office et notre messe consiste à ne pas oublier que celle-ci, sacrifice d'expiation, est aussi sacrifice de louange. Par là elle est homogène à l'office qui la prépare et où elle s'épanouit.

*
*
*

Une prière communautaire.

Si le clergé de France a pratiqué la célébration chorale de l'office jusqu'à la Révolution, il ne peut être question de revenir à cet état de choses. Mais sans pratiquer la récitation chorale proprement dite d'une manière habituelle, combien de cas où des prêtres qui se réunissent pourraient réciter une partie de l'office de façon collective : sessions et recollections sacerdotales, réunions de doyenné, rencontres amicales, etc. Inutile d'insister, car cet usage se répand très heureusement de plus en plus. On nous permettra seulement une constatation d'expérience. Beaucoup, dans ces occasions, ne récitent pas vraiment l'office en commun, malgré les apparences, et se contentent de récitations individuelles juxtaposées. J'ai souvent vu des clercs continuer à lire dans leur Bréviaire le verset récité par le chœur

opposé, le capitule, l'oraison, la leçon qu'ils devraient se contenter d'entendre : tels nos fidèles qui ne consentent pas à lâcher leur missel complet! La récitation collective n'est alors qu'une charge supplémentaire; il faut au contraire profiter des détente qu'elle offre par la répartition des rôles divers, abandonner, chaque fois qu'il convient, l'effort de celui qui parle pour l'attitude contemplative de celui qui écoute. C'est alors seulement qu'on jouira du caractère communautaire de l'office.

N'oublie-t-on pas, d'autre part, que le prêtre de ministère peut, régulièrement, célébrer une partie de son office avec sa communauté? Nous voulons parler des vêpres ou des complies dominicales de la paroisse. Trop de prêtres, à ce moment, donnent l'impression (et sont peut-être persuadés eux-mêmes) que leur tâche est de *faire prier* leurs paroissiens, pas assez de prier eux-mêmes avec eux. Et ne parlons pas de ceux qui, pendant la messe, pendant des obsèques, donnent le mauvais exemple de « faire autre chose » en récitant alors *leur* Bréviaire, ou qui, pendant les vêpres ou les complies paroissiales, expédient *leurs* matines ou laudes du lendemain.

*
**

Une prière des heures.

Si l'obligation de l'office vaut pour la journée, l'office n'est pas celui du jour, mais des heures. Et ces « heures » portent des noms significatifs, qui ne doivent pas être considérés seulement comme de vagues survivances archéologiques.

Réciter systématiquement *Et ignibus meridiem* et *Largire lumen vespere* à sept heures du matin, *Vespertina oratio* et *Te lucis ante terminum* au milieu de la journée, c'est s'interdire de réciter l'office autrement que des lèvres.

Célébrer chaque heure à son heure, c'est d'abord le moyen le plus naturel d'éviter le blocage, et par conséquent de ménager ses facultés d'attention. Il est plus facile de prier avec recueillement et intelligence pendant cinq minutes (durée d'une petite heure) que pendant vingt minutes. C'est aussi une conduite logique : chaque heure forme un tout,

avec son *Deus in adjutorium*, son hymne, ses psaumes, son capitule, etc. Mettre bout à bout quatre heures à peu près semblables pour n'en plus faire qu'une seule, mais où l'on répète quatre fois le même *Deus in adjutorium* et la même oraison, c'est vraiment défigurer l'office. La prière liturgique est une prière essentiellement rythmée. En bloquant les heures on la transforme en une prière qui ne procède plus par rythmes harmonieux et organiques comme la vie, mais par répétitions fastidieuses (on pourrait noter que les *dévotions* procèdent, beaucoup plus souvent que la liturgie, par répétitions d'éléments identiques : voyez le chapelet, les « mois », etc.).

Le blocage est déjà par lui-même une affirmation du caractère pénible de l'office : une corvée dont on se débarrasse. Au contraire, en célébrant les heures séparément et à l'heure, on met la prière liturgique à la place d'honneur ; au lieu de la séparer de la vie, on en imprègne toutes ses occupations. Des deux procédés, lequel est plus religieux ?

Célébrer les heures à l'heure, c'est aussi s'accorder au rythme de la vie de la nature, c'est communier aux phases du jour et de la nuit. La prière bloquée devient une prière abstraite, un exercice de « vie intérieure » coupé de la grande palpitation de la nature. Le prêtre devient un spécialiste de la religion, sans communication avec la louange des astres, de la terre, de la lumière, des oiseaux. Qu'on ne nous accuse ni de franciscanisme naïf ni de panthéisme. Ici encore, peu importent les raisonnements. Seule vaut l'expérience. Et l'expérience prouve que le prêtre qui dit son office à l'heure le dit d'une manière plus détendue, plus savoureuse, plus joyeuse aussi et, si l'on peut dire, plus enfantine. Ce n'est plus une charge et une pénitence ; c'est une respiration spontanée, vitale et vivifiante. Ce sont là choses difficiles à dire, mais incontestables pour qui en a fait l'essai loyal — et courageux, car ce n'est pas si facile au début...

Bien peu de prêtres sans doute réciteraient indifféremment l'office de Noël ou celui de la Toussaint le jour de Pâques ; ils auraient l'impression de violer un ordre fondamental de la nature et du mystère chrétien à la fois. Tous reconnaissent ce qu'il y a d'évocateur et de puissant dans la distribution saisonnière de l'économie du salut revécue

chaque année par l'Église. Pourquoi y en a-t-il tant à violer un ordre analogue quand il s'agit de la répartition horaire de l'office ?

La récitation de l'office en privé et le primat donné à l'obligation ont une conséquence déplorable et qu'on ne souligne peut-être pas assez : ils uniformisent, ils aplatissent l'office. Voyez l'office dans une abbaye bénédictine. Suivant les heures et les jours on n'allumera aucun cierge, on en allumera deux ou six; tel office est chanté, tel autre seulement psalmodié; pour celui-ci les chantres revêtent la chape, mais non pour celui-là; tantôt c'est l'Abbé, tantôt le prieur, tantôt l'hebdomadier qui officie; tantôt l'orgue joue et tantôt il se tait, etc. Or toute cette variété de reliefs disparaît dans l'office récité en privé : laudes n'y sera pas plus solennel que prime, ni un office férial moins solennel qu'un double de première classe. Et les heures mises bout à bout se confondent dans la même monotonie.

On ne va pas demander à un prêtre de paroisse d'allumer des cierges ou d'endosser le surplis pour réciter ses matines. Il est possible néanmoins d'observer une certaine échelle des valeurs. Nos heures ne sont pas des tranches plus ou moins épaisses découpées dans une masse homogène. Elles ont une consistance et une destination qui diffèrent, et ces différences peuvent être marquées même dans la récitation privée.

On peut ainsi distinguer parmi les heures trois catégories, qui se succèdent dans le même ordre descendant d'ancienneté et d'importance.

Vêpres, matines et laudes sont les parties les plus anciennes, les plus solennelles, les plus variables, les plus immédiatement reliées à la messe et au mystère du jour.

Viennent ensuite, pour l'âge et l'importance, tierce, sexte et none, prières de louange elles aussi, mais destinées à sanctifier le labeur de la journée.

Enfin prime et complies, à peu près invariables, très peu influencées par l'office du jour dont elles n'adoptent même pas l'oraison, ont un caractère non plus ecclésial mais monastique, nous dirions domestique et familial.

Un prêtre isolé pourra respecter cette hiérarchie en récitant vêpres, matines et laudes de préférence à l'église, en tout cas dans des conditions privilégiées de recueillement,

le plus près possible de la nuit et comme préparant plus immédiatement à la messe.

Tierce, sexte et none pourront se réciter sur les lieux du travail, entre deux visites, deux confessions, sur la route en allant voir un malade, voire dans le métro ou le tramway.

Prime et complies serviront de prière du matin et du soir et on les récitera dans sa chambre, auprès de son lit...

*
**

Un cadre pour la sanctification de notre vie.

Si l'on récite les heures en les incorporant ainsi au tissu de nos journées et de nos occupations, il est facile de mettre en liaison avec elles nos « exercices de piété ».

Laudes pourra se dire au début de l'oraison et fournira une excellente mise en présence de Dieu. Prime s'accompagnera tout naturellement d'un examen de prévision sur la journée de travail qui va commencer (à la Trappe, c'est alors que l'Abbé distribue le travail entre ses moines).

Sexte ou none s'associera à l'examen particulier.

Vêpres, qui est l'heure eucharistique par excellence et où on récite souvent des psaumes eucharistiques, pourra se dire à l'église, au cours de la visite au Saint-Sacrement. Ce sera déjà une préparation à la messe du lendemain.

On pourra faire entrer dans complies la lecture spirituelle, comme chez les moines³, et se rappeler que le *Pater* qui précède le *Confiteor* a pris la place d'un examen de conscience. Récitées au moment du coucher, les complies seront ainsi une véritable et très complète prière du soir.

De tout ce qui vient d'être dit, il est facile maintenant de dégager un horaire de l'office adapté à la vie de chacun. Mais la grande difficulté est toujours posée par la longueur des matines : où caser un office fait pour des existences qui ne connaissent guère d'autre occupation nocturne que le sommeil et la prière ?

3. La lecture *Fratres sobrii estote* était primitivement destinée à marquer la place d'une véritable lecture spirituelle, pour le clerc isolé ou en voyage.

Il serait souhaitable de réciter matines le plus près possible de la mi-nuit. Et il n'est pas interdit de le faire : en voyage, en cas d'insomnie... ou par esprit de pénitence. Mais ce ne sera jamais qu'exceptionnel. Puisque l'Église permet d'anticiper cet office, usons de la permission. Selon les nécessités de notre ministère, nous l'anticiperons au milieu ou à la fin de l'après-midi. En ce cas, il n'y a aucun scrupule à réciter matines du lendemain avant les complies du jour. La nécessité où nous sommes d'anticiper une heure ne doit pas nous amener à bousculer toutes les autres. Et d'ailleurs matines et complies n'appartiennent pas au même *cursus*. Il n'y a rien de choquant, dans le contenu même de ces offices, à ce que matines précède complies.

Le meilleur moment, après la nuit, pour réciter matines serait la prime aurore. Mais la vie des prêtres, comme celle de tous nos contemporains, s'est fortement décalée vers le soir, abrégeant d'autant la matinée. Or celle-ci est déjà chargée non seulement par l'oraison et la messe, mais encore par prime, qui n'est qu'un doublet monastique des laudes (de même complies à l'égard de vêpres, mais nous n'en souffrons pas, du fait précisément que nous nous couchons longtemps après le soleil).

*
**

Utopie... ou conversion?

Tout cela est bien beau, dira-t-on, et peut être réalisé par un prêtre retiré, à la rigueur par un curé de campagne (sauf le dimanche matin), mais demeure absolument impraticable pour ceux qui doivent faire face à un ministère un peu prenant. Dans le ministère paroissial exercé en ville, le prêtre est sans cesse dérangé et ne peut cependant pas faire attendre un visiteur sous prétexte qu'il est neuf heures du matin et que c'est le moment de réciter tierce.

On nous permettra d'abord de faire remarquer qu'on peut prendre la résolution de réciter son office à l'heure et faire de nombreuses entorses à son horaire. Peut-être n'y aurait-il pas une seule journée dans le mois où toutes les heures auront été récitées à l'heure voulue. Ces exceptions de détail n'empêchent pas, quel que soit leur nombre, que l'on

organise sa vie autour d'un office aussi bien récité que possible.

Nous ne nions pas non plus que des réformes de l'office ne soient souhaitables dans le sens d'un allègement et d'une simplification. Mais avant de demander des réformes — et ceci est valable pour toute la liturgie — et pour pouvoir les demander en toute sûreté de conscience, si nous commençons par essayer de traiter l'office avec respect et vérité, par faire tout notre possible pour l'aimer tel qu'il est ?

Mais nous croyons que, bien souvent, l'objection tirée du ministère est illusoire. D'abord parce que nous connaissons de nombreux prêtres, tous très occupés et appartenant à toutes les catégories du ministère, qui parviennent fort bien à maintenir le principe d'un office célébré à l'heure.

Est-ce que ce n'est pas devenu un peu une manie chez certains prêtres (elle existe autant chez les laïcs) de se dire surmenés, surchargés, écrasés de besogne ? Bien souvent le défaut d'organisation, l'incapacité de hiérarchiser les tâches en est la cause, beaucoup plus que leur surabondance. Ne confond-on pas parfois l'activité avec l'activisme et le ministère avec toutes sortes d'occupations administratives ou manuelles qu'on pourrait confier à d'autres ? Ne décore-t-on pas parfois du titre d'apostolat, d'incarnation, de disponibilité, des concessions faites au bavardage, aux visites et aux camaraderies superflues ou inutilement prolongées ? Ne pourrait-on pas apprendre aux paroissiens, même aux jeunes, qu'un prêtre peut, tout en étant vraiment « donné », tout en se faisant généreusement « tout à tous » se réserver des moments de solitude, de silence et de prière ? Lorsqu'un visiteur est dans notre bureau, le visiteur suivant est bien obligé d'attendre son tour. Pourquoi ne ferions-nous pas attendre, une fois ou l'autre, le temps de réciter une petite heure, c'est-à-dire pendant cinq minutes ?

L'habitude de réciter son office à l'heure est une excellente sauvegarde contre l'activisme et le caprice. Il est sans doute vertueux de réciter tout son office avant de sortir. Mais ne croit-on pas qu'il y a une ascèse excellente dans le fait de suspendre ou de différer une conversation, une visite, voire la lecture d'un journal ou... l'allumage d'une cigarette, parce que l'heure est venue de louer le Seigneur qui doit être premier servi ?

Pour bien dire son office, au total, ce n'est pas de procédés, ni même de résolutions qu'on a besoin, mais d'une véritable conversion. Conversion à la primauté de Dieu, à la primauté de sa louange sur toutes les activités. Conversion au sacré, conversion au mystère. Comme toutes les conversions, celle-ci demande une sorte d'arrachement et de saut dans le vide. Mais c'est une conversion qui paie. Et on ne paiera jamais trop cher, pour finir sur un point de vue très réaliste, la joie d'avoir éliminé, pour sa vie entière, une corvée stérile d'une heure et plus chaque jour, et de découvrir la joie et la force indéfiniment jaillissante qu'il y a à louer Dieu avec ordre et sagesse, c'est-à-dire aussi avec sève et avec goût : *Psallere sapienter*.

A.-M. ROGUET.